







COMMENT CANDIDATER?

Il suffit d'envoyer votre dossier de candidature composé des éléments suivants :

- → Une lettre de motivation (à quoi servira la bourse ?)
- → Un règlement de fonctionnement du groupe
- → Le calendrier prévisionnel
- → Le budget prévisionnel
- → La liste des membres
- → Une présentation libre des membres

LÂCHEZ-VOUS SUR LA PRESENTATION, TOUTES LES FORMES SONT AUTORISÉES ③.

CALENDRIER!

- → 15 mai 2019 Ouverture de l'appel à candidature
- → 15 septembre 2019 Clôture de l'appel à candidature
- → 20 et 21 septembre 2019 Examen des dossiers par les jeunes du CNJ
- → Octobre 2019 Audition en visioconférence des groupes sélectionnés
- → 15 et 16 novembre 2019 Remise des bourses et du kit méthodologique lors des Journées Présidents Directeurs de Familles Rurales.

Dépôt des dossiers avant le 15 septembre par mail à l'adresse suivante :

secretariat.fnat@famillesrurales.org

CONDITIONS:

- → Déposer son dossier avant le 15 septembre 2019.
- → Avoir un groupe/ comité de jeunes entre 12 et 25 ans.
- → Former un groupe de 5 personnes minimum.
- → Être adhérent à Familles Rurales.
- → Ne jamais avoir bénéficié de la bourse Familles Rurales.
- → Mener une action concrète sur son territoire.
- → Dossier réalisé par les jeunes.
- → Vouloir porter la parole des jeunes.

OÙ TROUVER DES CONSEILS POUR:

Structurer sa candidature:

→ Se rapprocher de sa fédération départementale Familles Rurales

Rédiger son dossier :

- → Le site Associathèque : https://www.associatheque.fr
- → Le kit méthodologique Bourses Jeunes Action!: demander à votre fédération départementale la version numérique.

